Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20190514-01-DE
Date de télétransmission : 24/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 14 mai 2019

Présents :	M.	Sébastien DOSE
	MME	Jeannine DOUGOUD
	MME	Martine DROUOT
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Antony KUHN
	M.	Denis MACHADO
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	M.	Laurent TROGRLIC
	M.	Bernard VERGANCE
Excusés :	M.	Denis BERGEROT
	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Sébastien POINT
	MME	Martine SCHREIBER

N°01 – DB du 14/05/2019 **Rapporteur : Mme SCHREIBER**

Attribution du marché de travaux d'aménagement du carrefour Avenue Foch/rue St Martin à Bouxières-Aux-Dames

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Commune de Bouxières-Aux-Dames ont lancé une consultation concernant les travaux d'aménagement de la place Clémenceau et du carrefour Foch/St Martin. La convention de groupement de commandes prévoit que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, est chargée de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution pour la part relevant de sa compétence. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va procéder à l'aménagement de la voirie et la remise à neuf du réseau d'éclairage y compris son enfouissement et la Commune de Bouxières-Aux-Dames va procéder à des travaux de renouvèlement des conduites d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'à la dissimulation des réseaux aériens hormis le réseau d'éclairage.

Le marché comprend deux lots :

- Lot 1 : aménagement de la voirie, de réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs,
- Lot 2 : travaux de câblage et d'éclairage public.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 23 avril 2019, a émis un avis favorable à l'attribution du marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1, aménagement de la voirie à la société EUROVIA – offre de base et variantes 1 et 2 pour un montant de 438 714,72 € HT.
- Lot 2, travaux de câblage à la société SPIE pour un montant de 44 730 € HT.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20190514-01-DE
Date de télétransmission : 24/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

Il s'agit de décider l'attribution du marché à la société EUROVIA – offre de base et variantes 1 et 2 pour le lot 1 et à la société SPIE pour le lot 2, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 avril 2019,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution du marché de travaux d'aménagement du carrefour Avenue Foch/Rue St Martin à Bouxières-Aux-Dames dans les conditions suivantes :

- Lot 1, aménagement de la voirie à la société EUROVIA – offre de base et variantes 1 et 2 pour un montant de 438 714,72 €HT.
- Lot 2, travaux de câblage à la société SPIE pour un montant de 44 730 €HT.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC